

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2021

Présents :

FORTUNE M – VILLELLAS F – CARQUET M – PREVOT K – TOULZA N – PLA B – GUIRAUD V
BONNET M.J – GERVASI A – VARSABA B – MIGNARD C – CHARLEUX D – DOMERGUE C

Excusés : ADRAGNA J – LIGNERES O

Secrétaire de séance : VARSABA Bertrand.

1 – AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2020 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARQUET,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget eau et assainissement, statuant sur l'affectation du résultat du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'exploitation de 51 146,80 €.

Décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement, comme suit :

- 51 146,80 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté), du budget 2021.

2 – VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2021 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions de répartition des dépenses et des recettes du budget eau et assainissement pour l'exercice 2021 :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses votées au titre du présent budget : 218 306,80 €.
- Recettes votées au titre du présent budget : 167 160,00 €.
- Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 51 146,80 €.

INVESTISSEMENT :

- Dépenses votées au titre du présent budget : 135 538,08 €.
- Recettes votées au titre du présent budget : 59 642,00 €.
- Excédent d'investissement 2020 reporté : 75 896,08 €.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

3 – PROPOSITION D'ACHAT DU BATIMENT COMMUNAL CADASTRE AR 465 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il avait été évoqué de vendre l'immeuble cadastré AR465, actuellement en location en tant que bar-brasserie. Ce bien a été estimé par les services des domaines à la somme de 215 000 € avec une marge de + ou – 15 %, sachant que les collectivités territoriales et leurs groupements, peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

La valeur moyenne proposée par le Conseil Municipal, est de 138 000 €.

Monsieur BENEDETTI Christophe, actuellement gérant de ce commerce propose d'acheter ce bien, pour un montant de 90 000 €, puisque de nombreux travaux de mise en conformité et d'accessibilité du bâtiment sont nécessaires.

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision de vente de cet immeuble, dans l'attente de complément d'informations.

4 – MISE EN PLACE D'UN DEFIBRILLATEUR CONNECTE SIGFOX :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de la société PROTECTION LIFE, pour la mise en place d'un défibrillateur cardiaque connecté SIGFOX, pour un abonnement mensuel de 79 € HT. Cette location comprend :

- La mise à disposition du matériel.
- La maintenance connectée 24 H/24.
- Echange standard gratuit du DAE en cas de dysfonctionnement.
- Formation gratuite pour tous.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée, il est 20 H 40.